

Vulnérabilité énergétique : les pavillonnaires modestes sous tension



Amélie Darroby/IAU îdF

Abordée dans sa double dimension des usages domestiques et de la mobilité automobile, la vulnérabilité énergétique met en lumière une population jusque-là peu connue des guichets sociaux : les « pavillonnaires » modestes de l'espace périurbain francilien, fragilisés par une consommation énergétique difficilement compressible. Un quotidien fait d'arbitrages et de sacrifices.

Chauffage, électricité, carburant : la consommation énergétique pèse sur le budget des ménages de la grande couronne francilienne. Le coût résidentiel [Maresca, 2013], qui comprend le coût du logement, charges comprises, et celui de la mobilité, constitue dès lors une double peine.

Notre étude signale que la hausse du coût de l'énergie et la forte

variabilité des prix ont entraîné la mise en place de stratégies d'adaptation, parfois complexes, au sein des familles. Les arbitrages et les restrictions peuvent être multiples : optimiser ses déplacements, espacer les vacances, baisser la température du logement, etc. Comprendre ces stratégies nous amène à révéler un nouveau risque social, étroitement lié au type d'habitat et à sa localisation. L'analyse de l'effort énergétique

(effort financier lié à la dépense énergétique) va dévoiler une palette des symptômes et de populations plus ou moins entrelacés. Quelques profils se distinguent : les propriétaires âgés vivant en maison individuelle chauffée au fioul, lorsqu'il s'agit d'effort énergétique lié au logement ; les locataires en immeubles collectifs chauffés à l'électricité, lorsqu'il s'agit d'inconfort thermique ; les ménages biactifs avec enfants et les familles monoparentales des espaces périurbains et ruraux, lorsqu'il s'agit de vulnérabilité énergétique globale.

Plus ou moins assimilés à une catégorie de nantis, les propriétaires occupants du parc individuel échappent ainsi aux radars de l'action publique [Brisepierre, 2012]. Pourtant, l'accession à la propriété dans les espaces périurbains ou

Cette *Note rapide* est issue d'une recherche menée pour le compte du Puca, dans le cadre du Prebat, et réalisée par Sandrine Beauvils, Mireille Bouleau, Anne-Claire Davy, Catherine Mangeney et Lucile Mettetal de l'IAU îdF, ainsi qu'Anaïs Rocci de 6t-Bureau de recherche.

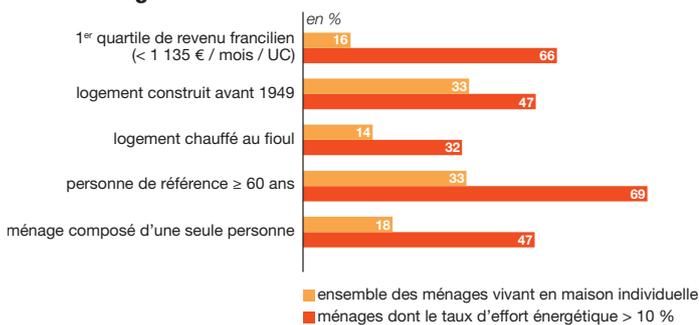
L'analyse quantitative a nécessité le traitement de plusieurs bases de données : l'Enquête nationale logement, l'Enquête globale transport et le Budget des familles. Cette approche a été complétée par une enquête qualitative auprès d'une vingtaine de Franciliens : couples biactifs avec enfants ou familles monoparentales, de 35 à 45 ans, propriétaires ou accédant à la propriété, en maison individuelle, motorisés, et dont le revenu disponible par UC se situait entre 15 000 et 30 000 € par an.

ruraux peut s'avérer difficile à assumer pour des ménages modestes. Des ménages piégés, sous tension [Saujot, 2012], qui n'ont pas toujours évalué les dépenses inhérentes à leur localisation, ni celles d'une maison à chauffer. Cette approche par la consommation énergétique du quotidien permet ainsi de compléter nos analyses traditionnelles de la fragilité des populations et de bousculer quelque peu les stéréotypes de la pauvreté.

La dépense énergétique liée au logement

L'effort financier et la privation sont deux indicateurs permettant de mesurer la fragilité des ménages face à la dépense énergétique liée au logement. En effet, si certains ménages consacrent une part trop importante (plus de 10 %) de leur budget pour se chauffer, et voient leur

En maison individuelle : caractéristiques des ménages et de leur logement



Dans le parc individuel, 32% des ménages en situation de précarité énergétique sont chauffés au fioul, contre 14% pour l'ensemble de l'Île-de-France.

Source : Enquête nationale logement 2006.

« reste-pour-vivre »⁽¹⁾ entamé par cette dépense, d'autres souffrent du froid, renoncent à toute vie sociale et mettent leur santé en danger (situations de restriction).

Quel taux d'effort ?

En Île-de-France, 7,5% des ménages (360 300) sont considérés en situation de précarité énergétique selon le critère du taux d'effort énergétique. Ce taux est calculé d'après les dépenses énergétiques réelles des ménages rapportées à leurs revenus et obtenues à partir de l'Enquête nationale logement (ENL). Le seuil de vulnérabilité appliqué est de 10%. Il s'agit majoritairement de ménages aux revenus modestes : pour la moitié, le revenu par unité de consommation (UC)⁽²⁾ s'élève à moins de 735 €/mois.

L'effort énergétique touche particulièrement les occupants âgés du parc individuel, surtout s'ils sont chauffés au fioul, et les jeunes locataires en immeuble collectif chauffé à l'électricité.

Deux profils qui, en dehors de la faiblesse de leurs ressources, ont un autre point commun : l'occupation d'un logement ancien. Par ailleurs, près de 624 400 ménages ont déclaré avoir « souffert du froid au cours de l'hiver dernier pendant au moins 24 heures », à cause d'une installation de chauffage insuffisante, d'une limitation du chauffage en raison de son coût, ou de la mauvaise isolation du logement⁽³⁾. Ils représentent 14% des foyers enquêtés. Les familles monoparentales et les inactifs sont particulièrement exposés, tout comme les locataires équipés d'un chauffage électrique.

Les ménages qui souffrent du froid et ceux dont l'effort énergétique est supérieur à 10% de leur revenu sont deux populations presque distinctes. Seuls 56 200 ménages cumulent les deux difficultés.

La maison individuelle : des déconvenues liées aux factures de chauffage

Notre enquête révèle qu'en faisant l'acquisition d'une maison individuelle, les ménages font face à des dépenses qu'ils n'ont pas toujours anticipées : charges, taxes, entretien, chauffage, etc. « Avant, on avait le gaz, là, c'est une vieille maison des années 20. On est chauffé au fioul et on a des factures de 3000 € par an, et ça, on ne s'y attendait pas... » (Akila, 37 ans, en couple avec enfants, formatrice spécialisée). Pour limiter les conséquences d'un manque d'isolation, des travaux *a minima*

sont envisagés : bricolage malin, calfeutrage, remplacement des fenêtres une par une afin d'échelonner la dépense. L'isolation par l'extérieur est jugée trop onéreuse et les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sont rarement évoquées.

L'ancienneté de la maison n'est pas seule en cause. Le chauffage électrique, par exemple, moins coûteux à l'installation, se révèle peu rentable : « Le montant de la facture d'électricité est énorme, c'est 250 € par mois. Et encore, la maison est neuve, donc bien isolée. » (Farida, 37 ans, mariée avec enfant, directrice administrative). Parce qu'il s'agit d'un mode de chauffage facilement ajustable, une des stratégies consiste à chauffer seulement les pièces à vivre, au risque de générer des conflits au sein de la famille, voire des problèmes de santé [Dubois *et al.*, 2014]. Au sein des foyers modestes, les radiateurs électriques deviennent souvent des chauffages d'appoint, allumés très occasionnellement, les ménages leur préférant le poêle à pétrole ou le chauffage au bois, combustibles qui peuvent être une source dangereuse d'émission de monoxyde de carbone.

L'épreuve de la mobilité automobile : au-delà de la distance domicile-travail

Pour estimer la fragilité des Franciliens face au budget consacré

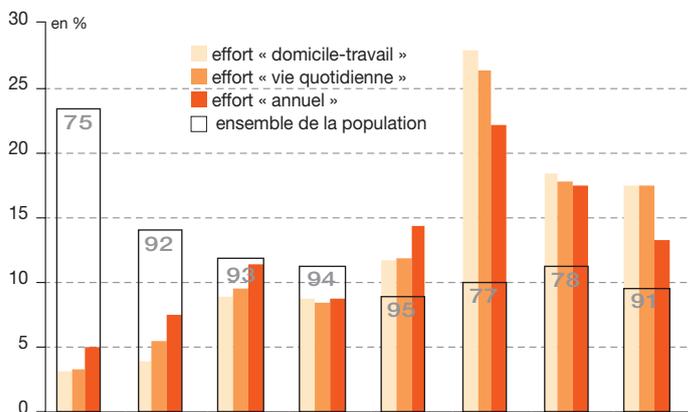
à se déplacer, nous n'avons pas exclusivement étudié la mobilité liée aux trajets domicile-travail, non négociables. Ce serait considérer le reste des déplacements comme superflus, donc compressibles. Afin d'éviter cette approche arbitraire des modes de vie, deux autres indicateurs ont été utilisés : la mobilité du quotidien et l'ensemble des déplacements sur une année, intégrant les longues distances parcourues pour les vacances.

Quel taux d'effort ?

Les taux d'effort concernant les dépenses en carburant sont globalement faibles en Île-de-France : 2,6% en moyenne pour les navettes domicile-travail ; 3,8% pour tous les déplacements de la vie quotidienne ; 7,6% pour l'ensemble des kilométrages annuels (y compris les longues distances parcourues pour les vacances).

Le nombre de ménages considérés comme potentiellement vulnérables, c'est-à-dire ayant un taux d'effort supérieur à deux fois celui de la moyenne francilienne, varie du simple au double selon le taux d'effort utilisé : 156 000 ménages franciliens peuvent être considérés comme vulnérables vis-à-vis de leur mobilité professionnelle ; 289 000 au vu de leur vie quotidienne ; 300 000 au regard du taux d'effort annuel. Les ménages vulnérables selon

Répartition des ménages vulnérables selon leur département de résidence



Quel que soit le taux d'effort, les ménages de la grande couronne sont surreprésentés. Parmi les ménages les plus fragilisés par leur mobilité, un sur quatre vit en Seine-et-Marne : leur taux d'effort y est supérieur à deux fois la moyenne francilienne.

Sources : Enquête globale transport 2010, Stif, Omnif, DRIEA, traitement IAU tdf

(1) Expression utilisée par les auteurs du rapport du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) de juin 2012 (p.37). Il s'agit des ressources des ménages (salaires, pensions, prestations sociales, etc.) dont sont retranchées certaines « dépenses contraintes ». http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/CNLE_RAV_avec_sommaire_interactif.pdf

(2) Il s'agit du revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation, calculé sur l'ensemble des ménages franciliens de l'Enquête nationale logement (ENL). Dans chaque ménage, le premier adulte compte pour 1 UC ; les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC chacune ; les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun.

(3) Motifs retenus par l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) dans son approche du ressenti de l'inconfort thermique.

le taux d'effort domicile-travail et vie quotidienne sont majoritairement propriétaires ou accédant à la propriété, en maison individuelle avec jardin, dans le périurbain. Les ménages vulnérables selon le taux d'effort annuel vivent, eux, le plus souvent en immeuble collectif, au sein des communes plus urbanisées.

Un profil se dégage cependant pour les trois indicateurs : il s'agit des familles de couples biactifs, âgés de 35 à 54 ans, avec enfants. Un profil assez éloigné des ménages ayant des taux d'effort énergétique élevés dans le logement.

Un point commun néanmoins : celui de la localisation géographique. En effet, quel que soit le taux d'effort étudié, les ménages de la grande couronne et en particulier de la Seine-et-Marne sont surreprésentés parmi les ménages vulnérables.

Arbitrages, compromis et restrictions

Les ménages modestes du périurbain, rencontrés lors de l'enquête qualitative, hiérarchisent les

dépenses de mobilité en fonction de leurs priorités. Cet arbitrage semble guidé avant tout par la qualité de vie du quotidien, notamment celle des enfants, quitte à diminuer le budget consacré aux déplacements du week-end et des petites vacances. Durant les jours fériés, les loisirs domestiques viennent « compenser » l'intense mobilité de la semaine : « On profite de la maison et du jardin, et la voiture reste au garage. » (Vincent, 39 ans, en couple avec enfants, conseiller en insertion). Les grandes vacances sont moins négociables : « On limite les loisirs en priorité quand on voit qu'on va être juste à la fin du mois. Mais les vacances, c'est sacré. »

Si la mobilité quotidienne semble incompressible, on remarque néanmoins un changement des pratiques lorsque le taux d'effort lié aux seuls déplacements domicile-travail dépasse 15 %. Le nombre de déplacements décroît alors légèrement pour la plupart des motifs et l'usage de la voiture diminue au profit de la marche à pied. Les activités se recentrent autour du domicile et

les déplacements sont optimisés : « Je regroupe mes déplacements. Si je dois récupérer mon fils, j'en profite pour faire des courses. J'attends sur place 30 min à 1 h au lieu de faire l'aller-retour. » (Béatrice, 45 ans, divorcée avec enfant, gestionnaire de compte). On observe également des compromis au sein du couple. Lorsque les distances parcourues par la « personne de référence du ménage⁽⁴⁾ » dépassent 80 km par jour, celles du conjoint se stabilisent en dessous de 40 km. Un constat qui fait écho aux recherches de Nathalie Ortar [Ortar, 2008] montrant la difficulté pour les femmes du périurbain de concilier vie familiale et obligations professionnelles. Pour certaines, la proximité et la disponibilité seront privilégiées, au détriment d'un emploi plus qualifié mais trop éloigné.

En dernier recours, les ménages se séparent d'une voiture et favorisent nettement les modes doux, notamment la marche. Les bas revenus sont en effet beaucoup plus nombreux à ne pas posséder de véhicule, ou à ne jamais

partir en vacances. À l'inverse, plus le ménage est aisé, moins il a tendance à se déplacer à pied [Bouleau, 2014].

Des restrictions qui, de manière mécanique, entraînent une diminution de leur taux d'effort en carburant, révélant ainsi les limites d'un indicateur qui, comme pour le logement, ne permet pas de déceler les privations.

Le coût résidentiel : double vulnérabilité

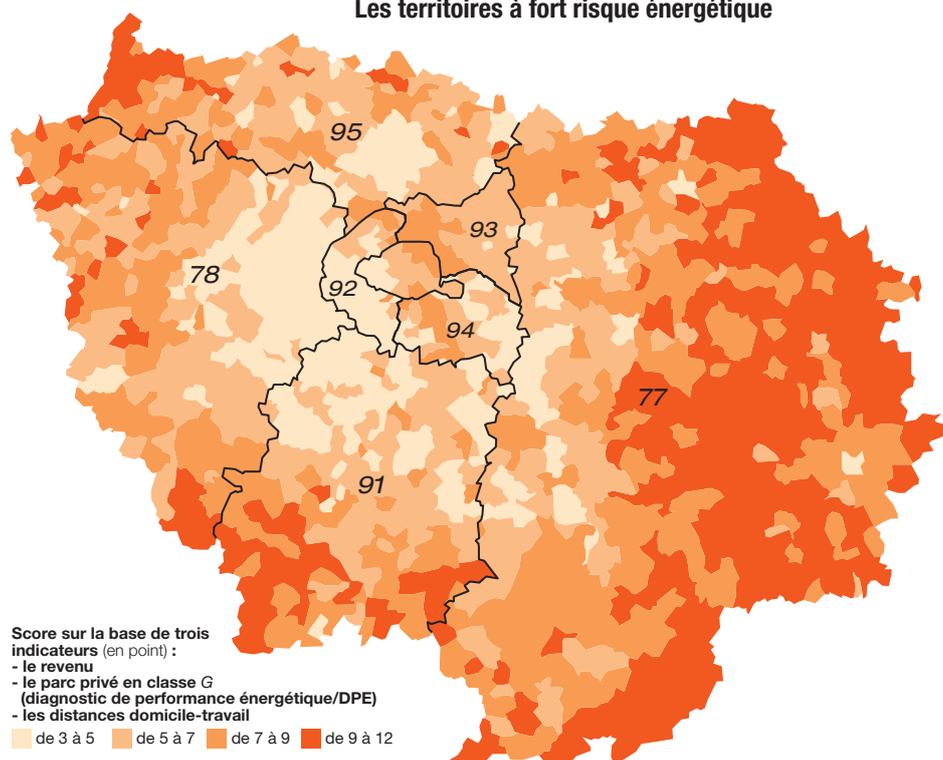
Bien que touchant des territoires similaires, en particulier le périurbain et les franges rurales de la région francilienne, les ménages fragilisés par l'effort financier lié à la consommation d'énergie dans le logement et ceux concernés par un taux d'effort important en termes de carburant ne sont pas les mêmes. Les ménages âgés consacrent une part plus importante de leurs dépenses de consommation pour se chauffer, comparé aux jeunes. *A contrario*, la part de la dépense en carburant diminue avec l'âge, notamment après 60 ans et la sortie de la vie active.

Mais combien de ménages cumulent les deux difficultés et qui sont-ils ? En Île-de-France, 174 000 ménages ont des parts de dépenses énergétiques deux fois supérieures à la moyenne des ménages franciliens, à la fois pour le logement et le carburant. Résider hors de l'agglomération parisienne, être propriétaire, occuper une maison individuelle, se chauffer à l'électricité et, surtout, avoir un revenu modeste, augmente la vulnérabilité.

Assumer un choix de vie

Toutefois les ménages, même modestes, restent attachés aux qualités de « l'habiter périurbain », rarement remises en question par le coût énergétique et les contraintes organisationnelles.

Les territoires à fort risque énergétique



Les territoires marqués en rouge signalent les populations potentiellement vulnérables sur le plan énergétique, notamment dans le Grand Est et le sud de la Seine-et-Marne. Le périurbain lointain concentre en effet les critères de cette vulnérabilité : un parc individuel fortement consommateur (les 3/4 des maisons franciliennes seraient à rénover selon les critères du Grenelle de l'environnement), des distances domicile-travail plus longues avec une forte utilisation de l'automobile, des ressources des ménages plus faibles.

Sources : Direction générale des impôts, Énergies demain, Insee, traitement IAU îdF (Sputnik, Nicolas Laruelle).



(4) La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé (Insee).

Ces difficultés sont compensées par l'espace offert par une maison, et le confort psychologique que procure le statut de propriétaire. La maison symbolise le cocon familial, mais aussi la continuité et l'ancrage spatial, autant de gains psychologiques qui peuvent atténuer le sentiment de vulnérabilité : « C'est un choix de vie de s'éloigner de Paris. Et c'est un tel bonheur de me retrouver dans ma maison en rentrant que les inconvénients sont vite dépassés par les avantages. » (Véronique, 48 ans, divorcée avec enfant, assistante de direction). La mobilité fait partie inhérente de ce choix de vie, et les déplacements du quotidien liés aux études, aux loisirs des enfants, constituent le socle incompressible d'un mode de vie que les ménages souhaitent préserver, quitte à se restreindre sur d'autres postes de dépenses : « On met beaucoup de choses entre parenthèses pour que les filles puissent faire leurs activités. Tant pis si on sort moins, on va moins au resto, on préfère donner cette chance à nos filles. » (Paul, 45 ans, marié avec enfants, manager en boutique).

Vigilance et compétences pour tous les postes de dépenses

Les ménages multiplient les stratégies pour diminuer leurs dépenses en jouant sur les postes flexibles, obtenir les prix les plus bas, trouver les bons plans, notamment sur les sites Internet, sans toucher aux dépenses pré-engagées.

Ils jouent en premier lieu sur la flexibilité permise par le poste

alimentaire : « Je regarde les promos, je cumule les bons de réduction et j'achète en quantité pour stocker au congélateur. Le beurre, je ne l'achète qu'en promo, par 10 ou 20 ! Le café, c'est pareil, et j'ai plein de stocks. » (Sandra, 44 ans, mariée avec enfants, technicienne paramédicale). Concernant les dépenses pré-engagées, négocier et mettre en concurrence leur permet de faire baisser les tarifs de leurs abonnements. Ces stratégies du quotidien révèlent une gestion rigoureuse du budget, mais aussi une montée en compétences de ces familles qui n'ont d'autre choix que de consacrer du temps et de l'intelligence à l'économie domestique. Mais rien ne doit venir enrayer un système quotidien sophistiqué et tendu. La dépendance à l'énergie laisse entrevoir un risque pour des populations qui ont finalement peu de prise sur leur mode de vie, alors même qu'il s'est agi d'un choix de vie. Des ménages exposés aux aléas, à une forme d'incertitude et d'insécurité, et confrontés à la peur du déclassement.

Quels sont les dispositifs d'aide ?

Initiées par de nombreuses communes et intercommunalités, des expériences sont à l'œuvre sur le territoire francilien. Elles ont été recensées par l'Arene [Arene, 2012]. En 2011, le gouvernement, au travers de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), lance le programme « Habiter mieux » (encadré ci-dessous). L'objectif est ambitieux : améliorer la

performance énergétique de 300 000 propriétaires modestes ou très modestes à l'horizon 2017, sur l'ensemble du territoire national. Les premières années ont montré combien le repérage des ménages concernés était compliqué. Depuis le 1^{er} juin 2013, les plafonds ont été rehaussés, augmentant le nombre de ménages éligibles, et les aides majorées. En outre, la mobilisation des acteurs locaux et l'appui des emplois d'avenir ont permis à ce programme d'atteindre sa vitesse de croisière.

Il n'en reste pas moins que de nombreux ménages, ignorants des aides, ou dissuadés par leurs exigences, bricolent ou réhabilitent eux-mêmes leur logement. Une pratique en hausse constante qui, encadrée ou accompagnée, peut représenter un outil efficace de lutte contre la précarité énergétique. Aujourd'hui, en Île-de-France, les chantiers se situent majoritairement en zone dense et en collectif, avec l'intervention des compagnons bâtisseurs.

Quelles seraient les conditions d'un changement d'échelle de l'autoréhabilitation accompagnée en Île-de-France pour devenir un outil de l'amélioration énergétique de l'habitat individuel du périurbain francilien ? Cette opportunité fait actuellement l'objet d'une étude à l'IAU îdF

Concernant la mobilité : les financements vont très largement en faveur des transports collectifs, toute aide à la mobilité automobile pouvant être perçue comme une incitation à l'usage d'un mode écologiquement désapprouvé. Néanmoins l'autopartage et le covoiturage se développent, soutenus par la région Île-de-France, nombre de collectivités locales et d'employeurs, permettant de mutualiser les coûts et d'acquiescer des véhicules plus récents et moins consommateurs.

Pour en savoir plus

- ARENE, *Lutter contre la précarité énergétique. Analyse des initiatives et des besoins en Île-de-France*, avril 2012.
- BOULEAU Mireille, METTETAL Lucile, *La mobilité dans le périurbain francilien*, IAU îdF, Predit, octobre 2013.
- BOULEAU Mireille, « La mobilité en Île-de-France : impact du niveau de vie », *Transports*, n° 487, octobre 2014.
- BRISEPIERRE Gaëtan, *La vulnérabilité énergétique des territoires périurbains*, Synthèse, Rappel, 2012.
- DEVALIERE Isolde, « La précarité énergétique, retour sur la genèse d'une préoccupation », *Métropolitiques*, 3 juin 2011.
- DUBOIS Ute, GRANGE Dorothee, HOST Sabine, METTETAL Lucile, « Précarité énergétique et santé : état des connaissances et situation en Île-de-France », Paris, Observatoire régional de santé Île-de-France, 2014.
- MARESCA Bruno, « La précarité énergétique pose la question du coût du logement en France », *Consommation et modes de vie*, n° 258, Credoc, mars 2013.
- METTETAL Lucile, *La vulnérabilité énergétique des ménages franciliens*, IAU îdF, Preb4t, Puca, (6-t), octobre 2014.



- ORTAL Nathalie, « Entre ville et campagne, le difficile équilibre des périurbaines lointaines », *Métropoles*, 2008. <http://metropoles.revues.org/1642>
- SAUJOT Mathieu, « La mobilité, l'autre vulnérabilité énergétique », *Policy brief*, Fabrique urbaine, n° 5, Iddri, 12 mars 2012.

Directrice de la publication :
Valérie Mancret-Taylor

Auteurs : Mireille Bouleau, Lucile Mettetal
Sous la direction d'Élisabeth Gouvernal et de Catherine Boillot

Rédactrice en chef : Isabelle Barazza
Maquette : Vay Ollivier

Cartographie : Jean-Eudes Tilloy
Sous la direction de Frédéric Theulé

Diffusion par abonnement
80 € par an (= 40 numéros) - 3 € le numéro
Service diffusion-vente
Tél. : 01 77 49 79 38
15, rue Falguière 75015 Paris

ISSN 1967 - 2144
ISSN ressource en ligne 2267-4071

www.iau-idf.fr

« Habiter mieux » : la réponse de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)

L'Anah est engagée dans le programme « Habiter mieux » de rénovation thermique de l'habitat privé et d'accompagnement des particuliers dans l'amélioration de leur confort thermique. L'Agence finance ainsi des travaux d'isolation s'ils permettent de réduire la consommation énergétique d'au moins 25 %. Le montant de l'aide s'établit selon des critères de ressources « très modestes » et « modestes ». L'aide de l'Anah peut s'élever jusqu'à 50 % du montant total des travaux et être assortie d'une prime de 2 000 ou 1 600 €. Des aides complémentaires sont apportées par les collectivités territoriales. L'Anah soutient également les travaux que les propriétaires souhaitent réaliser eux-mêmes. Il s'agit depuis le 1^{er} janvier 2015 du dispositif d'autoréhabilitation encadré (ARE).

Mireille Bouleau, Lucile Mettetal ■